SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

TERRITOIRE DE LA VALDAINE

Réseaux de RHÔNE MONTELIMAR et MARSANNE

Année 2022

Rapport d'activité

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55 Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

SOMMAIRE

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE RHONE MONTELIMAR 4

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE 4

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS 4

1.2.1 Réseau Montélimar-Sud 4

1.2.2 Réseau Montélimar-Nord 5

1.2.3 Réseau Marsanne 5

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022 7

2.1 ORIGINE DE L'EAU 7

2.2 VENTE D'EAU 8

2.3 RENDEMENT DES RESEAUX 9

2.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES 10

2.4.1 Réseau Rhône Montélimar Sud 10

2.4.2 Réseau Rhône Montélimar Nord 10

2.4.1 Réseau Marsanne 10

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES 11

3.1 SECURITE PUBLIQUE des ouvrages hydrauliques 11

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE 11

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION 11

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022 12

4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT 12

4.1.1 Objectifs 12

4.1.2 Réseau Marsanne 12

4.1.3 Réseau MONTELIMAR NORD et SUD 12

4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE eT d'ENTRETIEN 13

4.3 TRAVAUX FACTURES 13

4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022 13

5- GESTION CLIENTELE 14

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU 14

5.1.1 Tarification Agence de l'eau 14

5.1.2 Tarification pour les non professionnels 14

5.1.3 Tarification pour les professionnels 14

5.2 RELATIONS IRRIGANTS 15

5.2.1 Continuité de service 16

5.2.2 Informations des irrigants 16

5.2.3 Arrêtés « secheresse » 17

6- LES PROJETS DU TERRITOIRE 18

6.1 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU RHONE-MONTELIMAR NORD et MARSANNE 18

6.2 INVENTAIRE DES CONDUITES A RISQUE 18

7- DONNEES FINANCIERES 19

7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE 19

7.1.1 Fonctionnement 19

7.1.2 Investissement 19

7.2 IMPAYES 19

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE 19

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS 20

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE RHONE MONTELIMAR

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes concernées : Allan, La Bâtie-Rolland, La Bégude-de-Mazenc, Châteauneuf-du-Rhône, Espeluche, La Laupie, Malataverne, Montélimar, Montboucher-sur-Jabron, Portes-en-Valdaine, Saint-Marcel-lès-Sauzet, La Touche, Puygiron, Rochefort-en-Valdaine, Savasse, Sauzet, Bonlieu-sur-Roubion, Charols, Cléon d'Andran, Condillac, La Coucourde, les Tourettes, Manas, Marsanne, Pont-de-Barret, Puy-Saint-Martin, Roynac, Saint-Gervais-sur-Roubion, Salette.

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

Le Territoire est désservi par 3 réseaux :

- Réseau Montélimar-Sud alimenté par la station de pompage de Dachet
- Réseau Montélimar-Nord alimenté par la station de pompage des Roches
- Réseau de Marsanne alimenté par la station de pompage de la Coucourde

1.2.1 RESEAU MONTELIMAR-SUD

Station de pompage de Dachet

Prise d'eau par siphon dans le canal du Rhône sur le plan d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Montélimar.

Un dégrilleur vertical

Pompage :
8 pompes à ligne d'arbre 600 m3/h à 230 m HMT
2 pompes à ligne d'arbre 320 m3/h à 230 m HMT

Capacité de pompage de 4 500 m3/h à 230 m HMT (pouvant être ponctuellement portée à 4 800 m3/h)

Puissance ENEDIS souscrite : de 20 à 4 800 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé)

Surpresseur de Pancrasse

6 pompes horizontales 620 m3/h à 135 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 10 à 1 700 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé)

Réseaux

Linéaire de conduites (réseaux Montélimar Nord et Montélimar Sud) : 747 Km

1.2.2 RESEAU MONTELIMAR-NORD

Station de pompage des Roches

Prise d'eau dans le canal du Rhône sur le plan d'eau de l'aménagement hydroélectrique du logie neuf. La staiton de pompage des Roches alimente le réservoir de Savasse (réseau fonctionnant en refoulement-distribution)

6 pompes de 900 m3/h à 150 m HMT

Fonctionnement de 4 pompes en parallèles : Capacité de pompage de 3 600 m3/h à 150 m HMT (pouvant être ponctuellement portée à 4 500 m3/h)

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 2 100 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé)

Réservoir de Savasse

Surpresseur de la Laupie

2 pompes de 180 m3/h à 50 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 6 à 90 Kw (Segment C4 : B.T. > 36 Kw)

Supresseur de Collet

2 pompes de 100 m3/h à 50 m HMT
1 pompe de 20 m3/h à 55 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 6 à 48 Kw (Segment C4 B.T. > 36 Kw)

Réseaux

Linéaire de conduites (réseaux Montélimar Nord et Montélimar Sud) : 747 Km

1.2.3 RESEAU MARSANNE

Station de pompage de la Coucourde

Prise d'eau dans le canal du Rhône sur le plan d'eau de l'aménagement du logis neuf.

Un dégrilleur vertical

Pompage :
5 pompes à ligne d'arbre 1 700 m3/h à 330 m HMT (dont 1 en secours)
Capacité de pompage de 6 800 m3/h, HMT 330 m
Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 8 000 Kw (Segment C2 HTA Télérelevé HTA5 – CU)

Auxiliaires :
Puissance ENEDIS souscrite : de 50 kw (Segment C3 HTA non Télérelevé HTA5 – CU)

Réservoir :

Réservoir : brise charge de 700 m3

Réseaux

Adduction : (entre la station de pompage et le réservoir) :

Linéaire de conduite : 3.5 Km Dn 900 mm en acier

Distribution :

Linéaire de conduites : 136 Km essentiellement en fonte ductile

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022

2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur le territoire de la Valdaine provient uniquement du fleuve Rhône.

Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m3)
Marsanne	La Coucourde	LA COUCOURDE	Rhône	9 208 992
Montélimar Nord	Les Roches	SAVASSE	Rhône	4 085 574
Montélimar sud	Dachet	CHATEAUNEUF DU RHONE	Rhône	6 254 546
Total VALDAINE				19 549 112

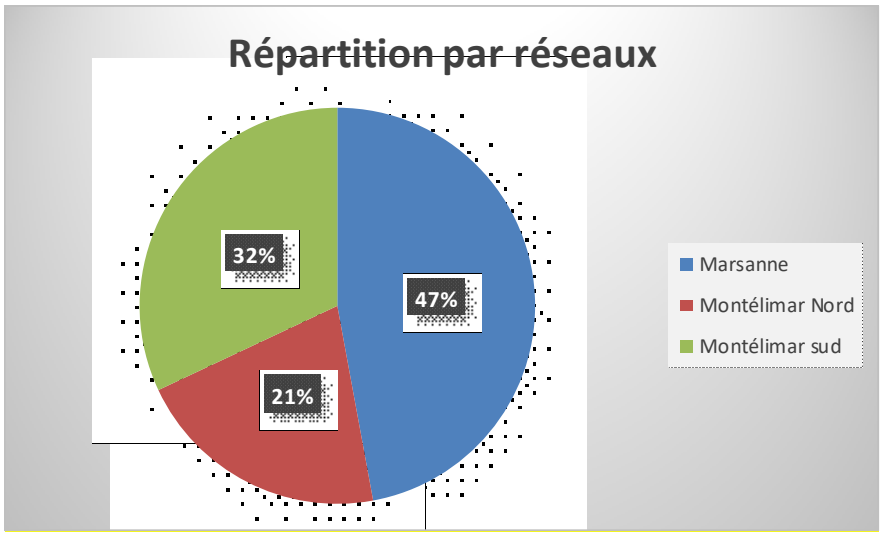

2.2 VENTE D'EAU

PROFESSIONNELS PAR RESEAUX								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Marsanne	9 690	1 556	6 904 526	6 904 526	331	106	6,23	4 437
Nord	6 355	889	2 768 659	2 768 659	266	74	7,15	3 116
Sud	10 020	1 471	4 603 251	4 603 251	338	122	6,81	3 130
Total	**26 065**	**3 915**	**14 276 436**	**14 276 436**	**935**	**302**		

COLLECTIVITES PAR RESEAUX								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Marsanne	405	52	157 543	157 543	24	11	7,86	3 059
Nord	90	11	8 677	8 677	6	5	8,57	826
Sud	755	110	149 676	149 676	45	9	6,89	1 367
Total	**1 250**	**172**	**315 896**	**315 896**	**75**	**25**		

NON PROFESSIONNELS PAR RESEAUX								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ab	Conso annuelle par ab	Facturation annuelle par ab
Marsanne	725	71 631	71 631	123	119	5,89	582	582
Nord	1355	107 960	119 615	223	217	6,08	484	536
Sud	1440	98 949	114 968	225	220	6,40	440	511
Total	**3 520**	**278 540**	**306 214**	**571**	**556**			

TOTAL PAR RESEAUX						
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients
Marsanne	10 820	1 608	7 133 700	7 133 700	478	236
Nord	7 800	899	2 885 296	2 896 951	495	296
Sud	12 215	1 580	4 851 876	4 867 895	608	351
Total	**30 835**	**4 087**	**14 870 872**	**14 898 546**	**1581**	**883**

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre prises	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
PRO	935	302	14 276 436	14 276 436
COLLECTIVITE	75	25	315 896	315 896
NON PRO	571	556	306 214	571
Total	**1581**	**883**	**14 898 546**	**14 592 903**

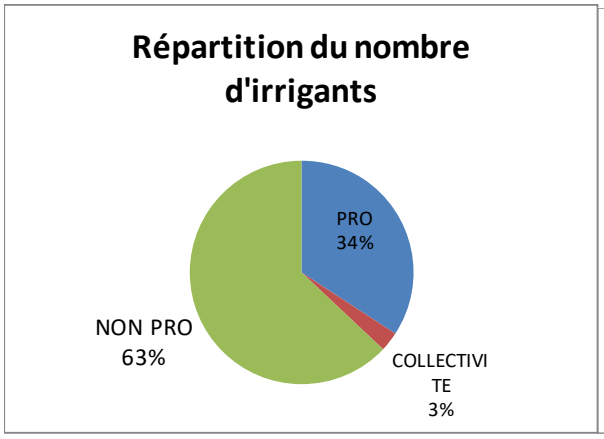

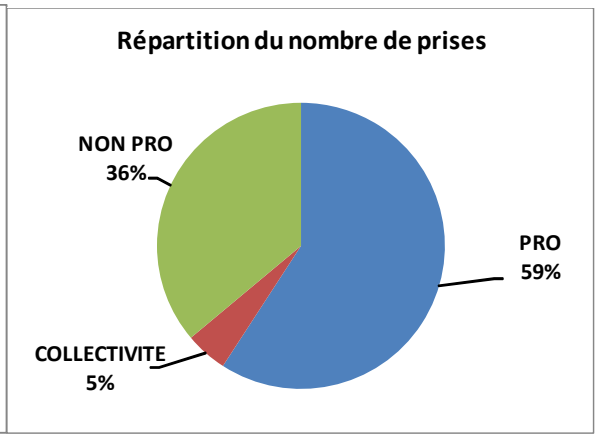

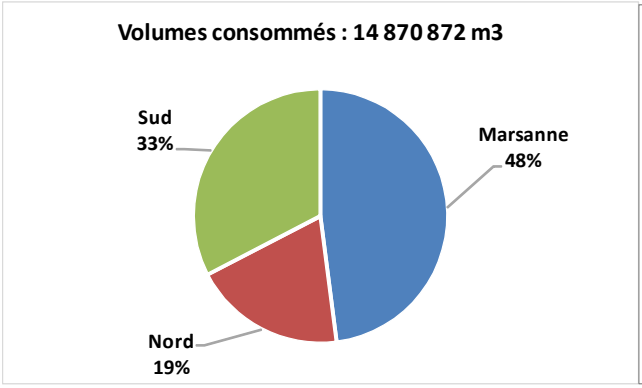

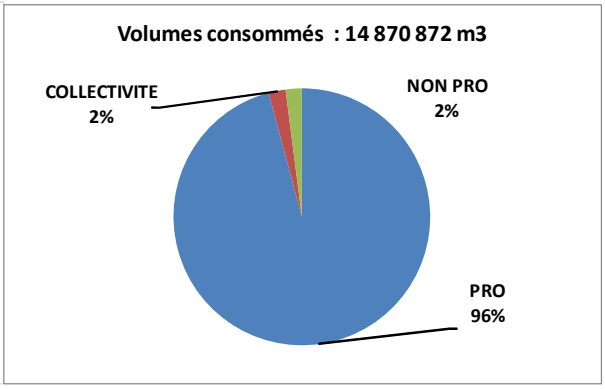

2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Réseaux	Rendement
Marsanne	77,46%
Montélimar Nord	70,62%
Montélimar sud	77,57%

2.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

2.4.1 RESEAU RHONE MONTELIMAR SUD

La consommation totale pour l'année 2022 est de 5 900 093 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	1,216
Kwh/m3 prélevé	0,943
€/m3 consommé	0,117
€/Kwh	0,096

Remarques : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

2.4.2 RESEAU RHONE MONTELIMAR NORD

La consommation totale pour l'année 2022 est de 2 361 895 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,815
Kwh/m3 prélevé	0,578
€/m3 consommé	0,078
€/Kwh	0,096

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

2.4.1 RESEAU MARSANNE

La consommation totale pour l'année 2022 est de 11 911 261 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	1,670
Kwh/m3 prélevé	1,293
€/m3 consommé	0,166
€/Kwh	0,100

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1 SECURITE PUBLIQUE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Néant

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Prestataires	Sites	Observations	Conventions	Date du contrôle
SID plaine de la Valdaine	Collet	Savasse	HCC-21-857	6 décembre 2021
	Dachet	Châteauneuf du Rhône	HCC-21-856	9 décembre 2021
	Les Roches	Savasse	HCC/22/1111	13 décembre 2022
	Pancrace	Montboucher sur jabron	HCC/22/1112	13 décembre 2022
	La Laupie	La Laupie	HCC/19/333	25 février 2020
	Grangeneuve	La coucourde	HCC/19/332	26 février 2020

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Date	Appareil	Volume – Pression de service	Type d'inspection	Non-conformité	Organisme inspecteur
Station de pompage de Dachet					
11/2022	Charlatte n° 20000038	20 000 l – 30 b	Contrôle périodique	néant	nc
01/2019	Charlatte n° 20000038	20 000 l – 30 b	Requalification décennale	néant	ASAP
Station de pompage de la Coucourde					
2014	Charlatte n°20000106	20 000 l – 40 b	Requalification décennale	néant	ASAP
2014	Charlatte n°20000105	20 000 l – 40 b	Requalification décennale	néant	ASAP
2020	Charlatte n°20000106	20 000 l – 40 b	Contrôle périodique	néant	nc
2020	Charlatte n°20000105	20 000 l – 40 b	Contrôle Périodique	néant	nc
Station de pomage des Roches					
2016	MITEC	10 000 l – 15 b	Epreuve d'origine		
11/2022		10 000 l – 15 b	Contrôle périodique	Pb réglementaire	
Surpresseur de Pancrasse					
	nc				

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022

4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

4.1.1 OBJECTIFS

Classés par ordre de priorité

1/ Organes hors service suite à la saison précédente

2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans

3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs

4/ Amélioration des performances énergétiques

5/ Dégradations de caractéristiques techniques

6/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage

7/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc…)

8/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage

9/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains

10/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi

11/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc….)

Ces travaux sont imputés au budget investissement

4.1.2 RESEAU MARSANNE

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération	Décision	n° chantier	Chef de Projet
Valdaine	Réseau Marsanne	Renforcement de l'alimentation électrique de la vanne de régulation monovar	160	en cours	22 090 007	D PEYRARD
Valdaine	Réseau Marsanne	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes)	160	fait 2022		PH GUIBAUD
Valdaine	Réseau Marsanne	Déplacement conduite Propriété BON W (parcelle ZD 56 Roynac) Hangar	160	fait 2022	21110004 - BC AUDIGIER TP	O GREGOIRE
Valdaine	SP La Coucourde	Rénovation moteur G3	160	en cours	22 030 003	D PEYRARD

4.1.3 RESEAU MONTELIMAR NORD ET SUD

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération	Décision	n° chantier	Chef de Projet
Valdaine	Réseau Montélimar Nord	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes)	170	fait 2022		PH GUIBAUD
Valdaine	Réseau Montélimar Sud	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes)	170	fait 2022		PH GUIBAUD
Valdaine	SP Dachet	Renouvellement pompe n°2 (petit pompe sur variateur)	170	fait 2022	210 800 008	S HUGON
Valdaine	SP Dachet	Renouvellement pompe n°8	170	fait 2022	210 800 008	S HUGON

4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Date	Ouvrage	Evénement
14-avr	Réseau Montelimar Nord	Fuite Dn 200 fonte commune de la Laupie : conduite sous le ruisseau L'ANCELLE dans un fourreau sans centreur
28-juin	SP COUCOURDE	Vol moteur HS => dépôt de plainte
04-avr	Réseau Montelimar Nord	MONTELIMAR : Chemin des Catalins : fuite
07-juin	Réseau Montelimar Nord	SAVASSE : Chemin des Buis : fuite Dn 150 mm
17-juin	Réseau Montelimar Sud	LA TOUCHE : borne cassé par un agriculteur
21-juin	Réseau Montelimar Nord	SAVASSE : Chemin de Fontjarus Pierre Brune : fuite Dn 200 mm
05-juil	Réseau Montelimar Nord	SAVASSE : RD 165 : fuite Dn 100 mm
11-juil.	Réseau Montelimar Sud	LA BATIE ROLLAND : Les bruges : fuite
12-juil.	Réseau Marsanne	MARSANNE : Chemin de Bonlieu : fuite
15-juil.	SP LES ROCHES	Problème algues (10 interventions de curage)
12-août		

4.3 TRAVAUX FACTURES

Désignation	Nombre
Fourniture et pose compteur non professionnel	0
Réparation borne endommagée par tiers	1
Modification d'un borne existante	0
Déplacement d'une Borne	3
Remise en confomrité d'une borne détériorée	2
Déplacement d'une sortie de borne (tubulure)	4
Déplacement non justifié d'un agent	0
Fourniture et pose d'une borne	2
Fourniture et pose d'une nouvelle sortie sur borne existante	2
Participation au déplacement d'une conduite	1

4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022

Néant

5- GESTION CLIENTELE

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2022, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 17 mars 2022 est de 0,007 € H.T. /m3 consommé et 11.25 € H.T. par l/s pour les abonnements gravitaires.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers est uniformisé sur l'ensemble du territoire du SID.

Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 17 mars 2022

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m^3/h ..... 71.46 € HT ..... 75.39 € TTC
3 m^3/h ..... 92.80 € HT ..... 97.20 € TTC
5 m^3/h ..... 122.50 € HT ..... 129.24 € TTC
10 m^3/h ..... 204.16 € HT ..... 215.39 € TTC
15 m^3/h ..... 348.57 € HT ..... 367.74 € TTC
20 m^3/h ..... 497.96 € HT ..... 525.35 € TTC
30 m^3/h ..... 647.34 € HT ..... 682.94 € TTC

- Un forfait de consommation

1 et 3 m^3/h ..... 150 m^3
5 m^3/h ..... 300 m^3
10 m^3/h et au-delà ..... 500 m^3

Au vu des restrictions d'usage, imposé par arrêté préfectoral en 2022, les forfaits de consommation ont été divisé par 2 (délibération du 12 octobre 2022).

- *Un* tarif de 0,1499 €/m^3 HT par m^3 consommés
- *Un* tarif de 0,030 €/m^3 HT par m^3 consommés pour surcoût énergie

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2022, le prix de vente a été fixé à (délibération du 17 mars 2023) :

RESEAU MONTELIMAR NORD

Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 113.30 € H.T.
Abonnement au débit ..... m^3/h ..... 10,30 € H.T.

Part au m^3 .... 0,093 € H.T.
Part au m^3 (surcoût énergie)..... .....0,030 € H.T.

Soit une facture de 575.40 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

RESEAU MONTELIMAR SUD

Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 113.30 € H.T.
Abonnement au débit ..... m^3/h ..... 15,91 € H.T.

Part au m^3 .... 0,093 € H.T.
Part au m^3 (surcoût énergie)..... .....0,030 € H.T.

Soit une facture de 614.67 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

RESEAU MARSANNE

Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 175.10 € H.T.
Abonnement au débit ..... m^3/h ..... 14,42 € H.T.

Part au m^3 .... 0,104 € H.T.
Part au m^3 (surcoût énergie)..... .....0,030 € H.T.

Soit une facture de 699.04 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

5.2 RELATIONS IRRIGANTS

5.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service et arrêt des réseaux

Mise en service	Réseau	Arrêt
22-mars	Réseau Montélimar sud	
28-mars	Réseau Montélimar nord	
28-mars	Réseau Marsanne	

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

- *Coupures d'alimentation électrique (ENEDIS)*

Date	Ouvrage	Durée	Type
24-août	SP COUCOURDE	6h	Programmée

- *Incident de fonctionnement*

Néant

Problèmes de fonctionnement réseaux:

- *Réseau Montélimar Sud : néant*
- *Réseau Montélimar Nord : néant*
- *Réseau Marsanne : néant*

5.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

Date	Evénement	Mode diffusion
25-mars	Information tarif 2022 abonnés non professionnels	Mail
29-mars	Information complémentaire tarif 2022 abonnés non professionnels	Mail
21-mars	Réunion du territoire avec les irrigants professionnels	Réunion
13-oct	Information sur les dates de mise à l'arrêt des réseaux	Mail

5.2.3 ARRETES « SECHERESSE »

Incompréhension de nombreux irrigants non professionnels suite à la décision de la préfecture d'interdire par arrêté l'irrigation (hors potagers et arbres fuitiers de nuit) sans prendre en compte l'origine de l'eau (Rhône : ressource non non déficitaire).

6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

6.1 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU RHONE-MONTELIMAR NORD ET MARSANNE

Etude des possibilités de maillages entre les réseaux Rhône Montélimar Nord et Marsanne afin de disposer d'un secours partiel entre les 2 réseaux.

Ce projet n'a pas reçu à ce jour l'aval des délégués du territoire.

6.2 INVENTAIRE DES CONDUITES A RISQUE

Un inventaire des conduites présentant des risques pour la sécurité de tiers suite à l'absence de prise en compte de leur existance lors des opérations d'urbanisme ou d'aménagement (conduites implantées sous ou à proximité d'habitations ou de bâtiments de tiers) a été réalisé.

Le programme et le financement du déplacement de ces conduites n'est pas été mis en place à ce jour.

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID

7.1.1 FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 3.396.909,90 €
Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 4.853.€
Soit un excédent de 1.456.370,20 € contre 173.374,15 € contre 537.053,83 €en 2021.

Le résultat en hausse est lié pour l'essentiel à l'augmentation de la recette liée à l'énergie réservée (+1.347.574 €) mais aussi à l'augmentation des m^3 consommés par les irrigants au cours de cette année particulièrement chaude et sèche.

7.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 424.199,07€.
Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 700.668,01 €

7.2 IMPAYES

Marsanne-Valdaine	2018	2019	2020	2021	2022
montant restant dû	953,33	16 639,54	20 657,92	20 365,37	-

Nota : Etat des restes à recouvrer à la date du 31/01/2023 (titres émis jusqu'à fin octobre 2022 : la facturation de fin 2022 – consommation des professionnels - n'est pas incluse dans ces données).

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Néant

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaitre la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entrainer une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc…). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années.